

## Dépêche AEF : Le MEN détaille le fonctionnement des établissements scolaires en cas de reprise de l'épidémie

5-6 minutes

Le MEN met en ligne le 17 juillet 2020 un "[plan de continuité pédagogique](#)" pour la rentrée scolaire 2020. Il énonce des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée. L'objectif est de mettre à la disposition des directeurs d'école, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des professeurs un ensemble d'outils en termes d'organisation et de pédagogie, dans l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire.



Le plan de continuité pédagogique vise à aider les personnels en cas de fermeture partielle ou total des établissements scolaires.

Droits réservés - DR - © Rectorat de Toulouse

Le MEN a prévu une rentrée 2020 dans des conditions quasi normales (un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire), avec des gestes barrières ([lire sur AEF info](#)). Des ajustements au protocole applicable fin juin ([lire sur AEF info](#)) seront annoncés au moment

de la rentrée.

Mais dans l'éventualité d'une reprise de l'épidémie, le MEN diffuse le 17 juillet un "plan de continuité pédagogique", afin de préparer les personnels de l'éducation nationale à l'hypothèse de conditions sanitaires qui imposeraient la mise en œuvre d'un protocole restreignant les capacités d'accueil des établissements scolaires.

Deux hypothèses sont envisagées :

1. une circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict ;
2. une circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée (cluster).

Quelle organisation en cas d'accueil réduit des élèves ?

En cas de circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict, on reviendrait à la situation connue entre le 11 mai et le 6 juin, avec des capacités d'accueil limitées et le non-brassage des classes ou groupes. Le MEN donne désormais un cadre plus strict, reposant sur plusieurs principes :

- tous les élèves devront avoir accès à des cours en présentiel chaque semaine, même si cette période de cours peut ne pas forcément correspondre à l'ensemble du temps scolaire ;
- la présence des élèves aux cours en présentiel sera obligatoire et ne sera pas laissée à l'appréciation des familles ;
- deux publics seront prioritaires : les élèves porteurs de handicap et les élèves scolarisés en CP et CE1 scolarisés en éducation prioritaire.

Pour le MEN, les organisations mises en place devront avoir plusieurs objectifs : "recréer le lien social entre élèves et entre les élèves et les équipes éducatives ; offrir aux élèves un cadre bienveillant, permettant la reprise des apprentissages dans les meilleures conditions possible ; offrir un accompagnement adapté à chaque élève, en particulier ceux qui risquent de rencontrer des difficultés les empêchant de suivre le rythme des apprentissages".

Pour aider plus concrètement les équipes, le MEN met à disposition plusieurs fiches thématiques portant sur l'organisation et

la pédagogie :

- les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole
- l'organisation des locaux
- les modalités d'organisation pédagogique
- l'accompagnement pour mettre en œuvre la continuité pédagogique
- les outils et ressources pour les enseignants.

en cas de fermeture de l'établissement

En cas de circulation très active du virus, localisée, les autorités pourraient décider de fermer des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée. L'intégralité de l'enseignement sera donc assurée en distanciel.

Le MEN liste plusieurs leviers pour maintenir le niveau des élèves et éviter le décrochage :

- maintenir les liens : tout élève devra être appelé ou contacté une fois par semaine sur l'état d'avancement de ses apprentissages, ses difficultés, etc ;
- partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée dans les écoles et les établissements ;
- aider les parents pour le suivi du travail des élèves ;
- s'assurer de la bonne continuité du service d'éducation, sa cohérence à tous les niveaux (académie, département, écoles et établissements).

Là encore, le MEN propose des fiches thématiques précisant les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et détaillant les outils pédagogiques disponibles. Tous les cours des professeurs diffusés sur la "Maison Lumni" pendant la crise sanitaire, accompagnés de leurs supports pédagogiques, sont notamment [accessibles](#).